

# Evasion, inégalités, écologie : les trois défis de la fiscalité

LES VOIX DE L'ÉCONOMIE. Comment consolider un modèle fiscal apte à financer des services publics de qualité et à réduire les inégalités, dans un contexte marqué par la concurrence fiscale et l'urgence écologique ?

LE MONDE ECONOMIE | 11.11.2016 à 17h04

Par Philippe Légé (Les Economistes atterrés)



Wikipedia

Les principes fiscaux d'une société démocratique, énoncés dans la « Déclaration des droits de l'homme et du citoyen » en 1789, font aujourd'hui face à trois défis.

A l'ère de la mondialisation financière et de la collusion entre la technocratie et les intérêts économiques des puissants, la contribution fiscale n'est pas « *également répartie entre tous les citoyens, en raison de leurs facultés* » (article 13). Une fraction des ménages les plus riches et des grandes entreprises ont fait sécession. Les « SwissLeaks », « LuxLeaks », « Panama papers » et autres révélations relatives aux paradis fiscaux sapent le consentement à l'impôt. La défiance vis-à-vis de la fiscalité n'est pas seulement alimentée par la fraude, mais plus généralement par l'évitement fiscal. Pour y remédier, il faudrait taxer toutes les transactions financières avec les pays non coopératifs et exiger de ces derniers qu'ils communiquent aux autorités européennes leur fichier de comptes bancaires en y incluant le nom des bénéficiaires réels qui se cachent derrière des sociétés-écrans.

Concernant le contrôle des transferts des bénéfices des multinationales, quelques progrès ont été réalisés, mais la loi européenne n'a toujours pas vu le jour et la loi Sapin 2 est incomplète, car l'obligation du « *reporting* » public ne concerne pas l'ensemble des pays où les multinationales ont des activités. Il faudrait en outre interdire aux entreprises européennes d'implanter des filiales dans les paradis fiscaux. Enfin, il doit être mis fin au monopole de Bercy sur les poursuites pour fraude fiscale, car il permet à de riches fraudeurs d'échapper à la justice, et contrevient à la séparation des pouvoirs et au principe d'égalité des citoyens devant la loi.

## **Diminuer les écarts de richesse**

Le deuxième défi est de consolider la capacité du système fiscal à réduire les inégalités. Au XX<sup>e</sup> siècle, l'introduction de prélèvements progressifs a permis de diminuer les écarts de richesse, et la hausse des prélèvements a permis à l'action publique de se déployer. En retour, la dépense publique a non seulement accru les rentrées fiscales en stimulant l'activité, mais elle a rendu la société moins injuste : les services publics et les prestations sociales réduisent très fortement les inégalités, davantage que la fiscalité.

Ce modèle est remis en cause par l'orientation néolibérale prise depuis une trentaine d'années. La liberté de circulation des capitaux, l'absence d'harmonisation fiscale et, pour la zone euro, l'absence de risque de change ont exacerbé la concurrence fiscale. La crise n'y a rien changé : la part des impôts progressifs continue de diminuer. Dans la zone euro, le taux moyen d'imposition des sociétés est passé de 36 % en 1997 à 25,7 % en 2007, puis 24,6 % en 2015. L'Irlande a toujours un taux d'imposition des sociétés de 12,5 %. Une action coordonnée au niveau européen est nécessaire pour interdire le dumping fiscal, favoriser l'harmonisation fiscale, et permettre le contrôle des capitaux, lorsque c'est nécessaire. Bruxelles vient de relancer son projet d'une assiette commune consolidée pour l'impôt sur les sociétés. Mais tout projet d'harmonisation qui n'inclurait pas un taux minimum et une lutte résolue contre l'optimisation ne ferait qu'accroître la concurrence fiscale.

## **Le coût collectif des ressources naturelles**

Le troisième défi est de développer une fiscalité écologique incitant les agents à modifier leur comportement dans un sens plus favorable aux objectifs environnementaux, en renchérissant l'usage des ressources naturelles dont le coût collectif est supérieur au coût de marché. Ce coût collectif, et donc le niveau de la taxe, ne peuvent être déterminés par des méthodes purement économiques : ils doivent être évalués par une délibération politique collective, à la lumière des travaux de la communauté scientifique.

En outre, la fiscalité écologique ne saurait remplacer l'interdiction des activités les plus nuisibles. Si ses recettes ont augmenté et représentent aujourd'hui environ 65 milliards d'euros, elles demeurent insuffisantes. Il faut en particulier intégrer le nucléaire dans le périmètre de la contribution climat-énergie, car il ne constitue pas une alternative pertinente aux énergies carbonées et doit donc être pénalisé relativement aux énergies renouvelables.

Il faut, de surcroît, utiliser le produit de la fiscalité écologique pour financer des investissements dans des alternatives moins polluantes : taxer davantage la pollution du transport routier sans améliorer l'offre ferroviaire et l'aménagement urbain aurait pour principal effet d'accroître le prix payé par les ménages pauvres pour des services polluants, dont ils ne pourront pas se passer, et de rendre impopulaire la politique environnementale. C'est à partir d'un projet de société, et non par le biais de bricolages et de promesses démagogiques, que la réforme fiscale doit être conçue.